



Rapport d'orientations budgétaires 2022

Table des matières

I- ENVIRONNEMENT GENERAL.....	4
1- Le contexte international et national.....	4
A- Perspectives de l'économie mondiale.....	4
B- Perspectives économiques en France.....	4
C- Le Projet de Loi de Finances 2021.....	6
2- Le contexte local.....	7
A- Regards sur la situation financière du bloc communal.....	7
B- Actualisation du schéma de mutualisation.....	9
C- Pacte de solidarité financière et fiscale (PS2F).....	10
II- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE.....	12
1. Le budget général.....	12
A- La section de fonctionnement.....	12
1. Vue d'ensemble des charges générales (011 ; 014 ; et une part de 65), nettes des produits (70 ;74 ;75) :	12
2. Les charges de personnel (012 ou 014).....	14
3. Les autres charges de gestion (65).....	16
4. Les recettes fiscales et dotations.....	16
5. Les recettes de gestion et subventions.....	17
B- La section d'investissement.....	17
1. Les opérations d'investissement en AP/CP en cours :.....	18
2. Une nouvelle opération d'investissement en AP/CP prévue en 2021.....	Erreur ! Signet non défini.
C- Situation de l'endettement au 31/12/2020.....	18
Les garanties d'emprunts sont les suivantes :.....	19
2. Les budgets annexes.....	20
III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE.....	21
1. La prospective financière.....	21
A- Hypothèses de bouclage de la prospective 2018 à 2020.....	21
B- Actualisation des hypothèses de gestion pour la prospective 2021.....	21
2. L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement.....	22
3. Le programme d'investissement.....	22
CONCLUSION.....	26

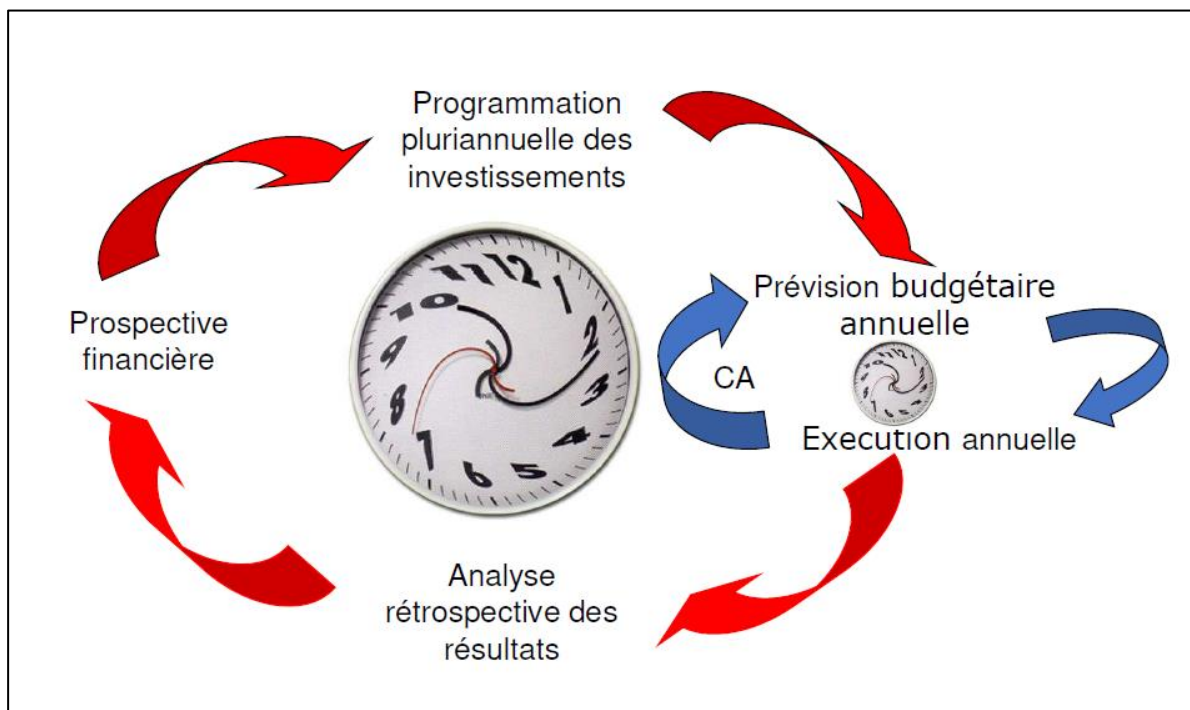
Le Rapport d'orientation budgétaire : une base de autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite¹.

Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une véritable programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPFI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de la collectivité à pouvoir se développer et se projeter.

La figure suivante illustre ainsi la double approche guidant, depuis 2018 déjà, le pilotage financier de la collectivité :



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété, depuis le début de l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P, cf. *infra*).

Enfin, même si le présent ROB se veut extrêmement exhaustif et particulièrement précis, il ne constitue nullement un document préparatoire au budget primitif 2022 ou encore un pré-BP 2022.

¹ Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/24/INTB1603561D/jo/texte>

I- ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

1- Le contexte international et national

A- Perspectives de l'économie mondiale

Le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale a été publié le 12 octobre. Au préalable, sa directrice générale prévient, dès le 5 octobre lors de son discours à l'Université de Bocconi à Milan que la croissance économique sera légèrement plus faible que prévu en 2021 : « *Nous sommes confrontés à une reprise mondiale qui reste entravée par la pandémie et son impact* ». Elle explique que les Etats-Unis et la Chine restent les moteurs essentiels de la croissance, même si leur élan ralentit. Quelques économies avancées et émergentes poursuivent leur croissance, dont l'Italie et plus largement l'Europe. Elle s'inquiète cependant du fossé grandissant entre les pays riches qui profitent globalement de la reprise et les pays pauvres affectés par le manque de vaccins, ce qui entrave la croissance dans de nombreux pays à bas revenus. Aussi, la croissance devrait s'établir à 5,9 % en 2021 et 4,9 % en 2022.

Outre de problème de vaccination, certains pays émergents et économies en développement sont confrontés à des pressions sur les prix qui devraient persister.



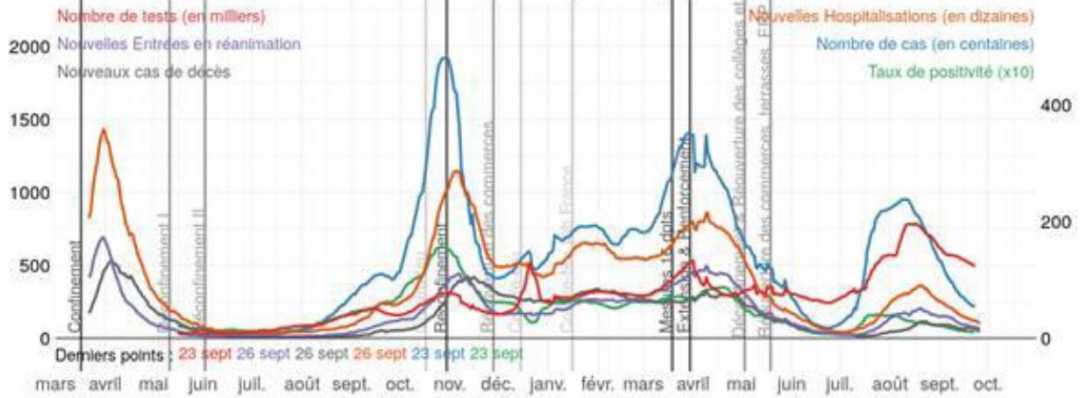
B- Perspectives économiques en France

Selon le rapport économique social et financier 2022², après un recul historiquement marqué de l'activité en 2020 (-8,0 %), l'économie française a rapidement et fortement rebondi. Les mesures d'urgence ont permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie, alors que la mise en œuvre du plan France Relance soutient le rebond de l'activité. La croissance est attendue à 6 % en 2021 puis 4 % en 2022.

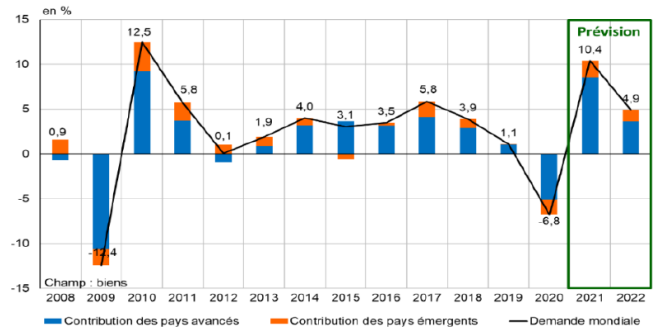
² <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/10/05/publication-du-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2022>

Graphique 1 : Evolution de la situation épidémique

Evolution de la situation épidémique en France



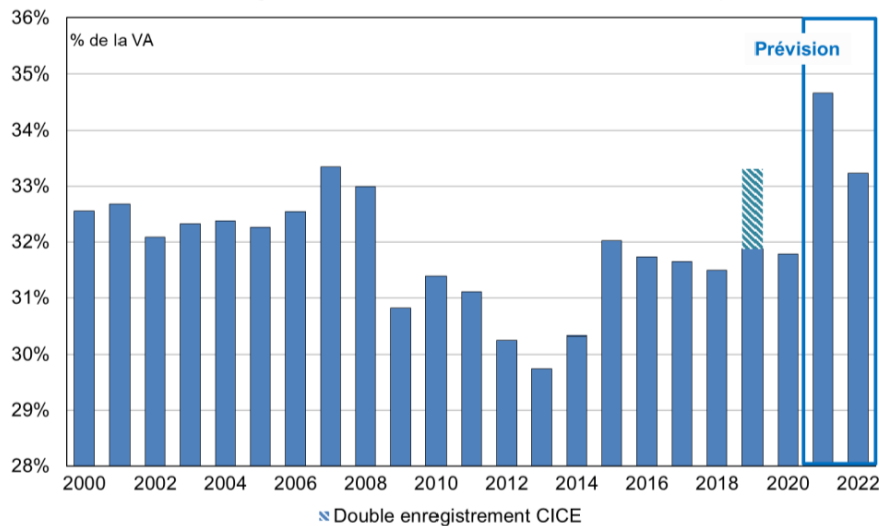
Graphique 2 : Variation de la demande mondiale adressée à la France (volume)



Sources : prévisions RESF.

Pour ce qui concerne les entreprises, le taux de marge des sociétés non financières augmenteraient fortement en 2021, à 34,5 %, avant de s'établir en 2022 à 33,2 %, un niveau historiquement élevé. L'investissement serait dynamique en 2021 et 2022.

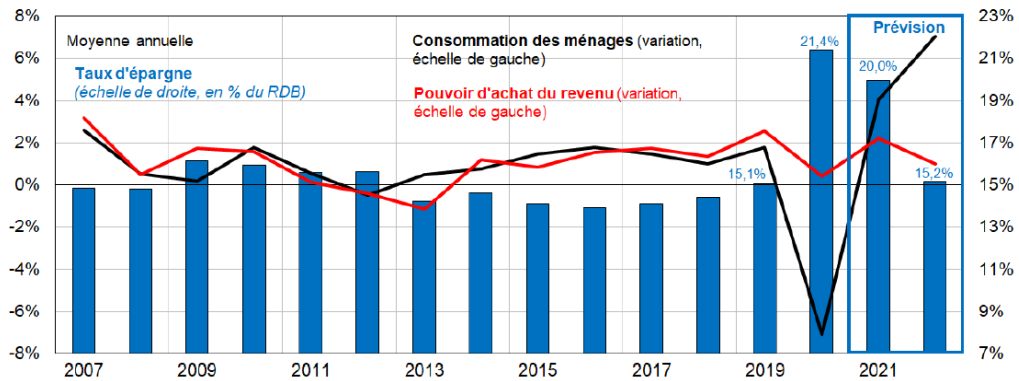
Graphique 1 : Taux de marge des sociétés non financières



Sources : Insee, prévisions RESF.

Après avoir été protégé au plus fort de la crise, le pouvoir d'achat des ménages devrait continuer de progresser en 2021 et continuerait de progresser en 2022.

Graphique 2 : Pouvoir d'achat, consommation et taux d'épargne des ménages



Sources : Insee, prévisions RESF

C- Le Projet de Loi de Finances 2022

Le projet de loi de finances (PLF) a été présenté au conseil des ministres le 22 septembre. Il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.

En année électorale, il s'inscrit vers une « *normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes* ». Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022.

La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+ 4 %) après un fort rebond en 2021 (+6%). Ainsi, l'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année 2021. L'inflation hors tabac a été révisée à 1,40 % pour 2021 au lieu de 0.60 % prévu en loi de finances 2021. La dette devrait refluer et le taux de prélèvements obligatoires continuer à décroître.

À ce stade du débat parlementaire, les éléments suivants du projet méritent cependant d'être mis en exergue en termes d'impact potentiel pour notre structure :

Mesures en direction des entreprises :

- Un plan en faveur des indépendants : allongement des délais d'option entre les différents régimes d'imposition afin de permettre une évaluation des conséquences fiscales de ce choix, Aménagement de l'exonération des plus-values de cession d'entreprises, possibilité de déduction fiscale de l'amortissement comptable des fonds commerciaux
- Simplification et mise en conformité avec le droit de l'UE des règles de la TVA, dont la généralisation du taux réduit à 5,5 % aux produits destinés à l'alimentation humaine et extension aux matériels médicaux pour handicapés
- Suppression de dépenses fiscales inefficaces et de taxes à faible rendement
- Renforcement des incitations fiscales à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports

Mesures en direction des ménages :

- Poursuite de la suppression de versement de la taxe d'habitation des résidences principales, en faveur des 20% de contribuables restants à la payer.
- Indexation des tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 2021 par rapport à 2020, soit 1,4 %
- Sécurisation du champ des prestations de services éligibles au crédit d'impôt en faveur des services à la personne.

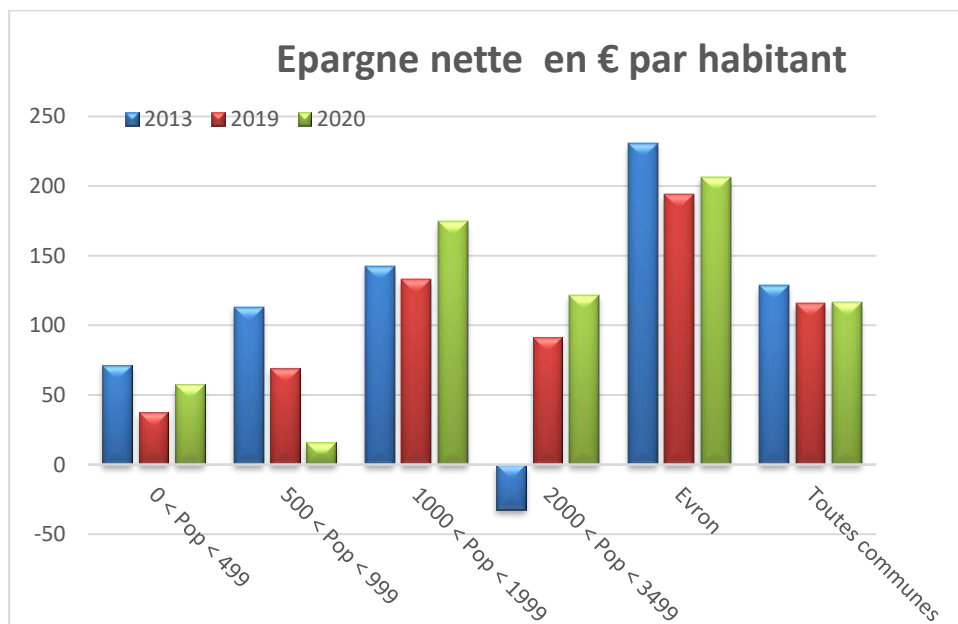
Mesures en direction des collectivités locales :

- Doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros) et rallonge de 350 millions d'euros pour les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), ce qui se traduit par un soutien à l'investissement local au travers de la DETR et surtout de la DSIL.
- Stabilité de la DGF globale. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale, au détriment des régions.
- Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation, afin de mieux coller à la réalité, c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires et de tenir compte de l'effet de la réforme de la fiscalité locale et de la réforme des impôts de production : élargissement des ressources prises en compte (majoration TH sur les résidences secondaires, taxe additionnelle sur les installations nucléaires de base, taxe sur les pylônes, taxe locale sur la publicité extérieures, produit des DMTO). Pour ce qui relève de la réforme de calcul du potentiel financier, il conviendra d'en apprécier les effets sur les dotations, notamment dans le cadre des modalités particulières de mutualisation des services effectives dans les Coëvrans,
- A noter : pas de réforme de l'impôt sur les antennes mobiles (IFER), envisagée par le gouvernement dans un premier temps.

2- Le contexte local

A- Regards sur la situation financière du bloc communal

- **L'épargne nette en € par habitant sur le territoire**

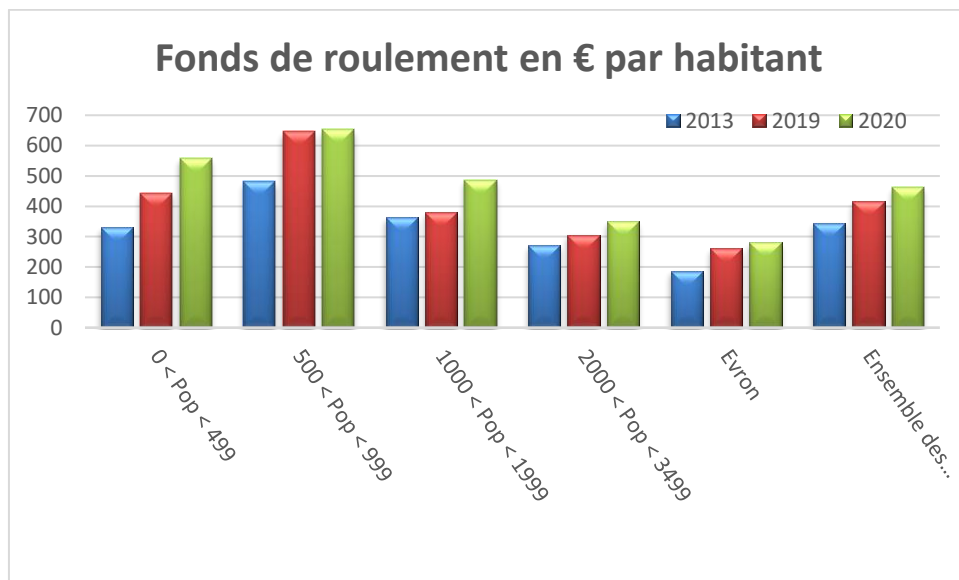


Soit en montant en € :

Epargne nette (€/h)	2013	2019	2020
0 < Pop < 499	72	37	57
500 < Pop < 999	113	69	16
1000 < Pop < 1999	142	133	174
2000 < Pop < 3499	-32	92	122
Evron	231	194	207
Toutes communes	128	116	117

La CAF Nette globale par habitant en 2020 s'est globalement améliorée par rapport à 2019 et rejoint peu à peu son niveau de 2013. De nombreuses disparités sont observées entre les communes.

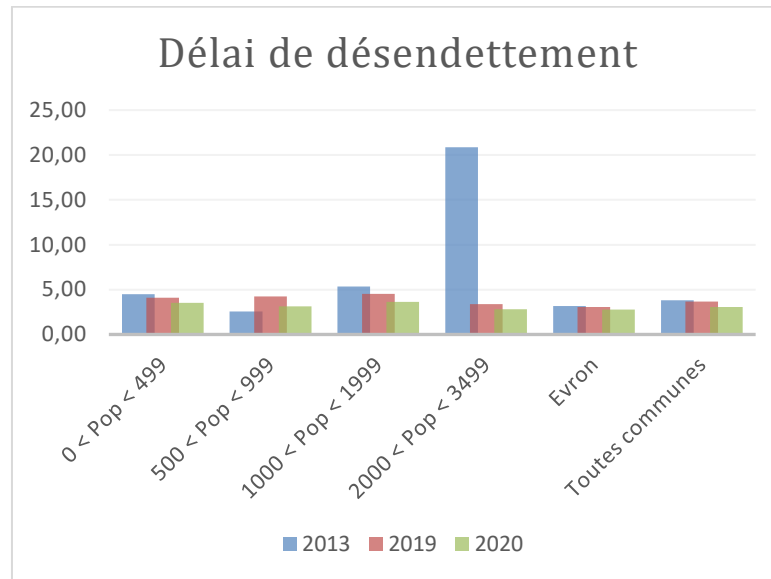
- **Le fonds de roulement en € par habitant sur le territoire**



Le fonds de roulement par habitant de l'ensemble des communes continue à s'améliorer depuis 2013. Les nombreuses disparités observées entre les différentes communes ne sont, du reste, pas liées à la taille de celles-ci.

Ainsi, le fond de roulement consolidé des communes se situe à un peu moins de 13 M€, soit 1,2 M€ de plus qu'en 2019, au-delà de la situation de 2013 où il s'établissait à 9,7 M€, et dénote ainsi une réelle capacité à investir à l'échelle du territoire.

- **Les délais de désendettement sur le territoire**



Le délai global de désendettement est d'un niveau satisfaisant, bien en deçà des niveaux de vigilance couramment acceptés. Ce ratio s'est globalement amélioré pour la plupart des communes, ou a peu augmenté. Il en résulte une réelle capacité d'endettement sur le territoire.

B- Actualisation du schéma de mutualisation

Les modalités de mise en œuvre organisationnelles et financières de la mutualisation ont déjà été largement précisées en 2017 autour des principes fondateurs suivants :

- Principe n°1 : **employeur unique**
- Principe n°2 : **non sécabilité des supports mutualisés**
- Principe n°3 : **neutralisation du temps libéré**
- Principe n°4 : **anticipation et méthodologie en rétroplanning**
- Principe n°5 : **réversibilité organisée et progressive du système**
- Principe n°6 : **mutabilité du rôle et du positionnement de l'élu**
- Principe n°7 : **permanence et organisation de l'évaluation**

Les modalités financières ont quant à elles été précisées avant d'être par la suite déclinées au sein des conventions de mutualisation et d'avenants propres à chaque commune. Consécutivement à l'adoption de ces principes au cours de la séance du 11 décembre 2017, le schéma de mutualisation a fait l'objet d'une procédure d'actualisation après une présentation synthétique de ce nouveau portage au cours de la séance du 22 janvier 2018.

En 2019, le périmètre s'est élargi aux services des sports, sociaux et culturels entre la Ville d'Evron, commune nouvelle, et la Communauté de Communes. La commune de Montourtier a quitté le dispositif, suite à la création de la commune nouvelle de Montsûrs.

De nouvelles communes ont intégré cette dynamique le 1^{er} janvier 2021, à savoir Raimbault, Véz, Saint-Georges-le-Fléchar, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges et Voutré.

Pour 2022, la commune nouvelle de Vimartin-sur-Orthe, créée au 1^{er} janvier 2021, rejoindra cette dynamique.

La première évaluation complète du dispositif³, lancée dès le début de l'année 2020 et présentée en marge d'une séance spécifique en mars dernier, a permis aux élus de mesurer le chemin parcouru depuis 2016 et notamment les apports qualitatifs mais aussi en termes d'impacts budgétaires. Il a notamment mis en exergue les potentialités majeures d'évolution autour de 5 scénarii possibles qui, sans être exhaustifs, démontrent que d'autres axes de progression à fortes plus-values demeurent en matière de « faire territoire », et pas seulement du seul point de vue comptable et budgétaire.

C- Pacte de solidarité financière et fiscale (PS2F)

Depuis le 11 décembre 2017, la Communauté de communes des Coëvrons s'est dotée d'un Pacte de solidarité financière et fiscale dont les principaux objectifs sont de :

- tenir compte du nouvel espace de solidarité et de développement intercommunal, et instaurer de nouvelles solidarités financières,
- prendre en considération l'évolution du contexte financier et ce notamment suite à la mise en place de la CRFP (contribution au redressement des finances publiques),
- réexaminer les relations financières au sein du bloc communal,
- préserver la capacité à agir de la Communauté de communes, bien commun de l'ensemble des communes.

En 2018, les travaux de la commission de suivi du PS2F ont porté sur les items suivants, confirmés par des délibérations prises en 2019 :

- FPIC : confirmation de la règle de partage de l'enveloppe plus favorable pour les communes (54 % pour CC et 46 % pour les communes) et d'une ventilation entre elles neutralisant l'effet de la mutualisation sur leur potentiel financier
- SERVICES TECHNIQUES COMMUNS : début en 2019 de la fin de la dotation aux communes par cinquième (dernière année en 2022)
- REVISION DES EQUIPEMENTS TRANSFERES : les AC correspondantes ont été réduites et les soultes ont été calculées et validées
- NOUVELLE ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS : L'enveloppe est réduite à 1 075 000 € en faveur d'un abondement complémentaire à la DSC
- DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) : Versée à hauteur de 125 k€ en 2019, elle a été portée à 350 k€ dès 2020. L'ancienne DSC versée précédemment aux communes de l'ex CCPE, dont Evron, est en cours d'extinction, la dernière annuité sera versée en 2022.

³ cf. Séance du Conseil communautaire du 30 mars 2021 et son rapport associé



Pour la commune nouvelle d'Evron, l'impact financier de l'extinction de la DSC antérieure, cumulée à la mise en place de la nouvelle DSC et sa revalorisation, est le suivant :

DSC	DSC 2017	DSC 2018	DSC 2019	DSC 2020	DSC 2021	DSC 2022	DSC 2023
EVRON	868 867 €	724 056 €	579 245 €	434 434 €	269 622 €	144 811 €	
CHÂTRES-LA-FORÊT	78 599 €	65 500 €	52 401 €	39 301 €	26 203 €	13 103 €	
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT	66 104 €	55 086 €	44 068 €	33 050 €	22 032 €	11 014 €	
ANCIENNE DSC	1 013 570 €	844 642 €	675 714 €	506 785 €	317 857 €	168 928 €	- €
NOUVELLE DSC			37 911 €	102 955 €	102 955 €	102 955 €	102 955 €
TOTAL EVRON COMMUNE NOUVELLE			713 625 €	609 740 €	420 812 €	271 883 €	102 955 €

- TAXE D'AMENAGEMENT (TA) : Les modalités pratiques de la mise en application du dispositif de reversement à la Communauté de Communes de la TA perçue sur les ZA-ZI concernées ont été mises en œuvre en 2021

II- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

Le nouveau système de gestion interne articulante le budget autour d'une lecture beaucoup plus politique que technique ainsi schématisé :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

permet depuis l'exercice 2020 une lecture plus aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau municipal et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'une évaluation embarquée afin de mesurer les effets des mesures prises.

In fine, l'ensemble de ce nouveau système de gestion permet un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**. L'ensemble des tableaux et figures qui suivent reprennent désormais cette nouvelle organisation.

1. Le budget général

A- La section de fonctionnement

1. *Vue d'ensemble des charges générales (011 ; 014 ; et une part de 65), nettes des produits (70 ;74 ;75) :*

Une première approche des prévisions établies par les services permet d'évaluer la charge nette de fonctionnement de ceux-ci, en comparaison de celle établie en 2021. Les dépenses, tant générales que salariales, sont identifiées par programme, ainsi que les recettes afférentes qui viennent en déduction, permettant une approche du coût net de ceux-ci.

A noter que les frais de personnel relatifs au ménage ont été transférés de la mission O-Supports aux politiques sectorielles à la mission C-Patrimoine Technique.

Enfin les frais de personnel sont évalués ci-dessous hors crédits non affectés (mis en réserve).

MISSION	charges nette personnel prévue	Autres dépenses nettes prévues	Coût total net	Charge nette Personnel n-1	Autres charges nettes n-1	Coût total net n-1	Delta Charges nettes	Evolution Charges Nettes	Delta Charges de personnel	Evolution Charges Personnel	Delta Autres charges	Evolution Autres charges
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	21 160	17 740	38 900	21 332	16 780	38 112	788	2,07%	-172	-0,81%	960	5,72%
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	1 514 147	1 021 616	2 535 763	1 373 568	941 290	2 314 858	220 905	9,54%	140 579	10,23%	80 326	8,53%
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	2 650	7 321	9 971	14 000	9 025	23 025	-13 054	-56,69%	-11 350	-81,07%	-1 704	-18,88%
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	37 973	110 800	148 773	36 136	148 132	184 268	-35 495	-19,26%	1 837	5,08%	-37 332	-25,20%
F-RAYONNEMENT CULTUREL	0	56 190	56 190	4 500	43 302	47 802	8 388	17,55%	-4 500	-100,00%	12 888	29,76%
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	137 666	269 228	406 894	130 017	256 980	386 997	19 897	5,14%	7 649	5,88%	12 248	4,77%
H-ENFANCE & JEUNESSE					0	0	0			-100,00%	0	
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE		50	50		290	290	-240	-82,76%		-100,00%	-240	-82,76%
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	995 215	-378 889	616 326	956 206	-290 832	665 374	-49 048	-7,37%	39 009	4,08%	-88 057	30,28%
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	65 194	14 350	79 544	77 044	17 420	94 464	-14 920	-15,79%	-11 850	-15,38%	-3 070	-17,62%
L-DEVELOPPEMENT LOCAL		550	550		540	540	10	1,85%		-100,00%	10	1,85%
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	104 392	20 000	124 392	118 615	14 750	133 365	-8 973	-6,73%	-14 223	-11,99%	5 250	35,59%
N-GOUVERNANCE	75 202	28 080	103 282	88 309	25 750	114 059	-10 777	-9,45%	-13 107	-14,84%	2 330	9,05%
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	376 259	134 875	511 134	483 524	113 193	596 717	-85 583	-14,34%	-107 265	-22,18%	21 682	19,15%
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	92 224	29 400	121 624	87 775	26 900	114 675	6 949	6,06%	4 449	5,07%	2 500	9,29%
Q-ELUS LOCAUX	27 187	0	27 187	26 866	0	26 866	321	1,19%	321	1,19%	0	
R-BLOC SCOLAIRE	1 001 148	-57 814	943 334	941 889	4 185	946 074	-2 740	-0,29%	59 259	6,29%	-61 999	-1 481,46%
S-PROXIMITES	318 350	10 654	329 004	328 485	15 108	343 593	-14 589	-4,25%	-10 135	-3,09%	-4 454	-29,48%
	4 768 767	1 284 151	6 052 918	4 688 266	1 342 813	6 031 079	21 839	0,36%	80 501	1,72%	-58 662	-4,37%

2. Les charges de personnel (012 ou 014)

Les choix juridiques opérés quant à la mutualisation sur le territoire (par le truchement de l'employeur unique et du service commun) ont conduit à l'annihilation formelle de ce chapitre pour les budgets des communes ayant rejoint le dispositif : aussi, celui de la commune d'Evron n'échappe pas à ce constat. S'il est vrai que cette option complexifie ainsi la lisibilité et la lecture de ce chapitre à une échelle strictement communautaire mais également communale, l'arrêt de clef de répartition des charges de mutualisation est désormais de nature à objectiver les charges respectives. Les paragraphes ci-dessous, hormis la masse salariale attribuée à la ville d'Evron, reprennent par conséquent les éléments d'analyse propres à la Communauté de Communes.

i- La structure générale des effectifs

La mutualisation des services est à l'œuvre entre la CC des Coëvrons et la commune d'Evron depuis le 1^{er} janvier 2016. Des agents sont ainsi affectés au sein des services supports de la Communauté de communes des Coëvrons mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans toutes les politiques sectorielles à l'exception des Missions évronnaises de proximité.

La masse salariale de ces services fait l'objet d'une répartition en fonction des critères fixés au schéma de mutualisation et plus précisément de clefs de répartition détaillées dans la convention liant les deux parties.

ii- Evolution prévisionnelle des charges de personnel

La charge en frais de personnel est évaluée à 4 801 k€

SYNTHESE GLOBALE 2021/2022		Services de proximité EVRON	
EVRON			
012	012- Prév Affectés par service	Non affectés par service ou collectivité	012- EVRON
012-Année 2021 (actualisée)	2 346 658	34 860	2 381 518
012-Année 2022	2 382 475	30 669	2 413 143
012-écart 2022/2021	35 817	-4 191	31 625
	1,53%	-12,02%	1,33%

EVRON			
013-74	013- Affectés par service	Non affectés par service ou collectivité	012- EVRON
1013-Année 2021	74 332	0	74 332
013-Année 2022	34 403		34 403
013-écart 2022/2021	-39 930	0	-39 930
	-53,72%		-53,72%

Attribution de compensation			
AC supports- Pôles mutualisés-STC	Charges AC Supports EVRON		Charges supports Charges AC Supports EVRON
AC 2021 recalculée	2 418 843		2 418 843
AC 2022	2 419 490		2 419 490
Ecart AC 2022/2021	647	0	647

AC autres recettes (subv COS+ surcotisation assurance statutaire)	Charges AC EVRON subv COS		Charges supports Charges AC Supports EVRON
AC 2021	3 150 €		3 150 €
AC 2022	3 150 €		3 150 €
Ecart AC 2022/2021	0 €	0 €	0 €

EVRON			
Charge nette (012-(013+74)- AC	Affectés par service	Non affectés par service ou collectivité	012- EVRON
Charge nette- année 2021 (G)	4 694 319	34 860	4 729 179
Charge nette- année 2022	4 770 712	30 669	4 801 381
Charge nette- écart 2022/2021 (H)	76 394	-4 191	72 202
% évolution charge nette 2022/2021	1,63%	-12,02%	1,53%

Ces sommes, dites « charges directes », comptabilisées initialement par la Communauté de Communes des Coëvrans, lui sont remboursées par le mécanisme des Attributions de Compensation, augmentées de charges dites « indirectes ». Ces dernières concernent uniquement les services mutualisés, pour lesquels les charges à caractère général (011) sont réparties selon les clés définies par la convention de mutualisation et ses avenants.

iii- Le temps de travail

Depuis sa création au 1er janvier 2013, tous les agents de la Communauté de communes appliquent le temps de travail réglementaire de 1607 heures par an (sauf les enseignants d'éducation artistique dont la durée de service relève des dispositions spécifiques à leur cadre d'emploi), par année civile et pour un temps complet.

iv- Les avantages en nature et sociaux

Comme avantage social, la CC attribue des titres de restauration aux agents demandeurs, dans la limite de 10 par mois. Les tickets restaurant sont d'une valeur nominale de 5 € prise en charge à 50% par l'employeur. Depuis octobre 2019, la carte « Chèque Déjeuner » est mise en place : 280 agents en bénéficient pour un total moyen de 26 000 titres distribués par an. Une consultation publique a été lancée et la commission d'appel d'offres va émettre un avis le 22 octobre susceptible d'engendrer un changement de prestataire, sans modification prévue en 2022 du niveau de participation. Il n'est pas prévu dans le budget primitif 2022 de modifier non plus les autres prestations sociales dont bénéficient les agents.

Cependant, un débat doit se tenir au sein du comité technique avant le mi-février 2022 sur la participation versée par l'employeur pour aider les agents à financer leurs mutuelles prévoyance et santé qui sera obligatoire à compter de 2025 pour la prévoyance et de 2026 pour la santé (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021) dans des conditions qui ne sont pas encore connues à ce jour (montant de participation minimum de 20% pour la prévoyance et de 50% pour la maladie sur des montants de référence non connus à jour, les décrets n'étant pas encore parus). Actuellement, la Communauté de communes des Coëvrons participe à 50% du montant de prévoyance du contrat labellisé choisi par l'agent, dans la limite de 15 € net pour un agent d'un grade de catégorie B ou C et de 10 € net pour un agent d'un grade de catégorie A. Elle ne participe pas sur la santé.

v- Le régime indemnitaire

Le sujet a déjà été présenté au comité technique du 25 septembre 2019 pour discuter des enjeux que ce dossier pose et plus particulièrement l'équité de traitement (antériorité des pratiques des anciens employeurs, parcours personnels, plus-value apportée aux fonctions occupées...) et l'implication des managers dans le processus. Tout au long du 1^{er} semestre 2021, un groupe de travail a repris un travail en faisant diverses propositions dont la première a abouti à revaloriser de 10 € brut le plafond du complément indemnitaire versé en novembre 2021. Une modélisation reste à tester pour évaluer concrètement les impacts (financiers, managériaux, organisationnels) des autres propositions. Le but recherché est de poursuivre le déploiement du RIFSEEP (Régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel), et d'étendre dans le courant de l'année 2022 à tous les agents relevant de l'employeur unique les critères permettant de déterminer l'amplitude indemnitaire possible, par catégorie et grade.

vi- L'égalité hommes / femmes au regard des effectifs et des rémunérations

Comme inscrit dans les lignes directrices de gestion RH de décembre 2020, un diagnostic sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été présenté au comité technique le 2 juin dernier sur la base du rapport de situation comparée issu du bilan social de 2019. Suite à cela, un plan d'action triennal a été présenté en commission Performance Publique le 26 octobre et sera amené au comité technique le 3 novembre.

3. Les autres charges de gestion (65)

Ces charges sont constituées essentiellement des indemnités aux élus, des contributions à la Régie des Eaux (42.5 k€) et à l'OGEC (170 k€), ainsi que des subventions versées aux associations. Pour ces dernières, l'enveloppe globale attribuée en 2021 reste constante pour 2022, soit 140 k€.

4. Les recettes fiscales et dotations

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation est remplacé par la part de la taxe foncière sur le bâti du département, avec application d'un coefficient correcteur inférieur à 1 pour la commune d'Evron.

La DGF devrait augmenter du fait d'une évolution favorable de la DSR

5. Les recettes de gestion et subventions

Etroitement liées aux dépenses engagées pour le fonctionnement des services et les politiques publiques à mener, ces recettes sont estimées en 2022 au plus juste.

B- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de :

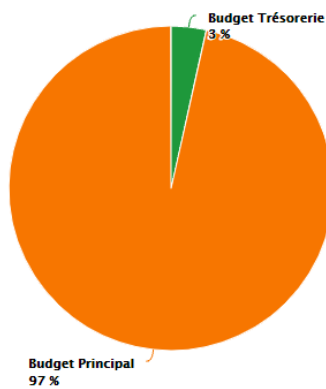
- Remboursement du capital de l'emprunt
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, du matériel informatique et des logiciels, le gros entretien de voirie et réseaux, des travaux sur les bâtiments communaux
- Opérations ponctuelles, dont la plupart sont déjà présentes au PPI en 2021, font l'objet d'AP/CP pour celles qui s'étalent dans la durée :
 - Le boulodrome
 - La salle haltérophilie
 - Transfert des écoles
 - ZAC de la gare
 - Zone Verte 2
 - La gendarmerie (en budget annexe)

1. Les opérations d'investissement en AP/CP en cours :

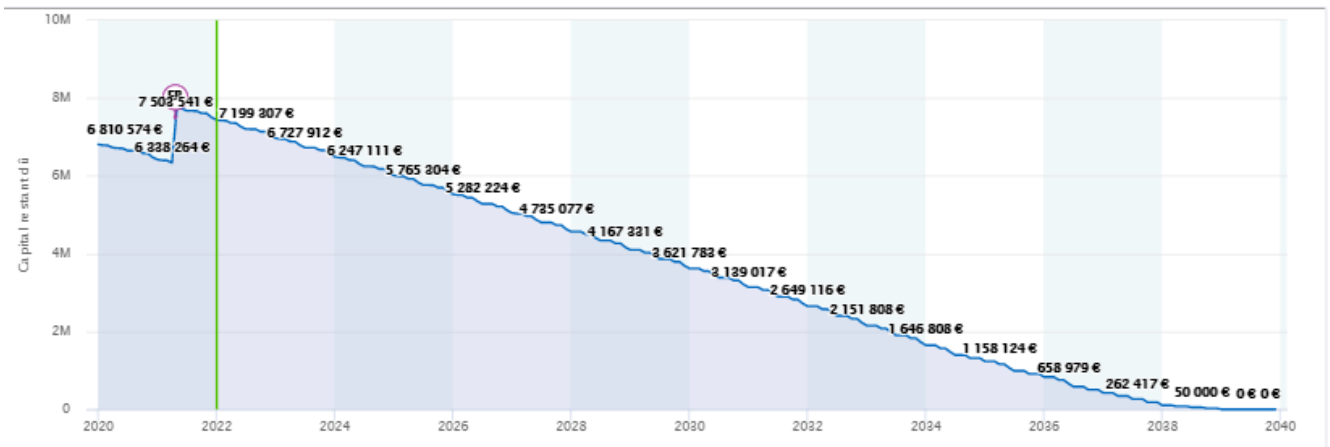
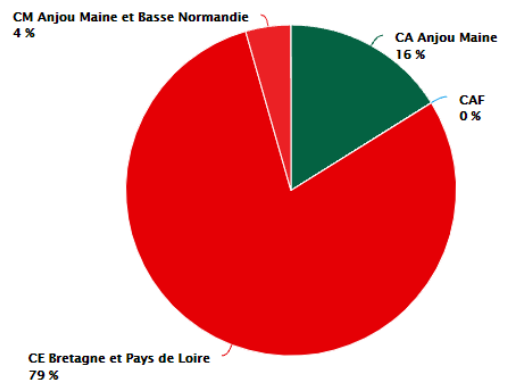
	Période	Montant AP	CP 2019	CP 2020 REALISES	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP2024
OP 296 VOIRIE	2021-2024	1 370 000,00			255 000,00	285 000,00	330 000,00	500 000,00
OP 304 AMENAGEMENT TERRAINS POUR CONTENEURS	2020-2022	450 000,00		7 523,38	150 000,00	292 476,62		
OP 168 TVX RENOVATION BALUSTRADE, OUVERTURE SUP FACADE SUD, TRAITEMENT AIR CHAPELLE ST CREPIN BASILIQUE	2021-2022	300 000,00			200 000,00	100 000,00		
OP 309 TRAVAUX DE VOIRIE BOULEVARD FOCH ET ROUTE DE LAVAL	2019-2022	3 553 000,00	18 776,71	1 582 196,83	1 952 026,46	0,00		
TOTAL			18 776,71	1 589 720,21	2 557 026,46	677 476,62	330 000,00	500 000,00

C- Situation de l'endettement au 31/12/2021

Répartition par budget au 31/12/2021



Répartition par banque au 31/12/2021



Le stock de dette est constitué uniquement d'emprunts à taux fixe. Le capital restant dû (7 444 k€ au 31/12/2021, dont 260 k€ pour la trésorerie) décroît de façon linéaire, reflet d'une dette jeune et constituée de peu d'emprunts : le levier d'endettement demeure donc contraint.

Les garanties d'emprunts sont les suivantes :

ETATS DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE

Au 01/01/2021

Désignation du bénéficiaire	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2021	Annuité au cours de l'exercice 2021	
			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	- €	- €	- €	- €
HOPITAL D'EVRON	1 143 367,63 €	73 729,26 €	2 543,66 €	73 729,26 €
HOPITAL D'EVRON	542 000,00 €	88 075,00 €	2 653,89 €	27 100,00 €
ASSOC. PERRINE THULARD	1 650 000,00 €	990 000,00 €	45 837,00 €	55 000,00 €
HOPITAL D'EVRON	300 000,00 €	159 728,95 €	5 139,28 €	15 480,96 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	3 635 367,63 €	1 311 533,21 €	56 173,83 €	171 310,22 €
Société immobilière PODELIHA (Ex - LOGIS FAMILIAL MAYENNAIS SA)	300 000,00 €	243 920,96 €	3 292,93 €	6 649,09 €
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES	66 670,00 €	57 782,00 €	- €	4 444,00 €
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES	100 000,00 €	86 666,00 €	- €	6 667,00 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	466 670,00 €	388 368,96 €	3 292,93 €	17 760,09 €
TOTAL DES EMPRUNTS GARANTIS	4 102 037,63 €	1 699 902,17 €	59 466,76 €	189 070,31 €



Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

2. Les budgets annexes

Les budgets annexes sont au nombre de 6 :

- le budget « Trésorerie » qui trace les écritures relatives au bâtiment abritant la Trésorerie. Il est loué par la commune au Trésor Public. Une subvention d'équilibre du budget général est versée chaque année car le loyer ne couvre pas l'annuité d'emprunt et les charges à caractère général.
- le budget « Lotissement le Haut Coteau » commune délégué d'Evron, en cours de commercialisation.
- le budget « Lotissement des Serres » : Après abandon du projet de contournement d'Evron, la viabilisation des terrains devra être poursuivie avant une prochaine commercialisation.
- le budget « Lotissement des Orchidées », commune déléguée Saint-Christophe-du-Luat, en cours de commercialisation, la deuxième tranche est ouverte.
- un budget annexe « Allée du Camp » est en cours de viabilisation, et sa commercialisation sera lancée dès 2022.
- un budget annexe « Gendarmerie » a été créé en 2020, pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Le budget CCAS (hors budget communal)

- Le personnel CCAS a été transféré au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de communes des Coëvrons.
- Ce budget reçoit une subvention d'équilibre du budget de la ville.

III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

1. La prospective financière

La prospective financière est un outil de pilotage et d'aide à la décision qui permet d'anticiper la trajectoire financière de moyen terme de la collectivité.

Au-delà de cet aspect technique, elle permet le déploiement d'une véritable stratégie financière pour le mandat. Dans ce cadre, la collectivité peut déterminer des niveaux de référence pour les deux ou trois indicateurs financiers qui lui permettront de piloter la programmation de ses équipements dans le respect des grands équilibres financiers pour déterminer le montant des investissements supplémentaires envisageables en cas d'évolution plus favorable ou, au contraire, de mesurer l'impact d'éventuels aléas sur la prospective financière, afin de prévoir précocement les mesures correctrices potentielles.

Elle ne constitue aucunement un carcan figé mais, au contraire, une organisation souple permettant des adaptations rapides en cas d'imprévus ou d'impondérables : en aucune manière elle ne peut être considérée comme un budget "bis" et/ou futur.

A- Hypothèses de bouclage de la prospective 2018 à 2021

Pour mémoire, les hypothèses de gestion fixées depuis 2018 sont :

- Limiter la durée de désendettement au maximum à 7 ans
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité jusqu'en 2020
- Fixer des hypothèses de gestion et de progression à hauteur de +2%/an dès 2019 pour les frais de personnel et + 2% pour le chapitre 011 jusqu'en 2020, puis 1,5 % par la suite, inflation comprise.
- Augmentation annuelle d'environ 1,5 à 2 % des tarifs des produits des services
- Disposer d'un fonds de roulement (EGC) de 800 k€

B- Actualisation des hypothèses de gestion pour la prospective 2022

A l'examen des orientations budgétaires pour 2022, intégrant l'actualisation de la prospective pluriannuelle des investissements (PPI), les hypothèses de gestion et de progression doivent être confirmées.

Les principales hypothèses de gestion, intégrées à la prospective ci-après, devraient être les suivantes :

- **Sur les dépenses :**
 - chapitre 011 et 65 en partie : charges à caractère général : -4,35 % / BP 2021 en 2022, 1,5% de croissance annuelle en net (inflation comprise) les années suivantes
 - chapitre 012 charges de personnel spécifiques ville d'Evron : + 1,72 / BP 2021 et + 2% de croissance annuelle en net les années suivantes ,
- **Sur les recettes :**
 - Peu d'évolution sur les recettes d'activité des services
- **Sur les ratios financiers :**
 - Encours dette/épargne brute : < 7 ans
 - Disposer d'un fonds de roulement (EGC) de 800 k€

Les projections d'évolution de la fiscalité font apparaître une probable progression des bases foncières à +1 % et une augmentation des mêmes bases physiques à +0,5 %.

Au regard de ces éléments, les principales tendances en matière d'évolution sont détaillées dans les parties ci-après, sachant que les dépenses intègrent une progression de la dette liée aux investissements programmés.

2. L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits fonctionnement courant stricts	8 428	8 193	8 423	8 644	8 681	8 831	8 988	9 151
Impôts et taxes	4 321	4 239	4 221	4 143	4 018	4 062	4 108	4 154
Contributions directes	2 383	2 444	2 610	2 651	2 693	2 738	2 784	2 830
Dotation communautaire reçue	714	610	439	270	102	102	102	102
DSC reçue	714	610	439	270	102	102	102	102
Reversement FNGIR	796	752	752	752	752	752	752	752
Attribution FPIC	94	99	95	98	98	98	98	98
Solde impôts et taxes	335	334	326	373	373	373	373	373
Dotations et participations	3 147	3 277	3 393	3 604	3 762	3 859	3 962	4 071
DGF	1 767	1 903	2 024	2 167	2 274	2 361	2 454	2 553
Compensations fiscales	341	355	443	442	445	449	453	458
DCRTP	415	414	414	414	414	414	414	414
FCTVA fct	14	18	14	14	14	14	14	14
Solde participations diverses	609	588	498	567	615	621	627	633
Autres produits de fct courant	960	677	808	896	901	909	918	926
Produits des services	740	475	608	698	701	707	713	719
Produits de gestion	220	202	201	199	201	203	205	207
Produits de fonctionnement courant	8 428	8 193	8 423	8 644	8 681	8 831	8 988	9 151
Produits exceptionnels larges	114	40	10	30	14	14	14	14
Produits exceptionnels	114	40	9	30	14	14	14	14
Produits de fonctionnement	8 542	8 234	8 432	8 674	8 695	8 845	9 002	9 166

CHARGES DE FONCTIONNEMENT LARGES

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges fonctionnement courant strictes	2 663	2 385	3 147	3 238	3 268	3 294	3 320	3 346
Charges à caractère général	2 016	1 758	2 453	2 528	2 548	2 574	2 599	2 625
Charges de personnel	52	17	9	1	10	10	10	10
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	595	609	684	709	710	710	710	711
Atténuations de produits	3 525	3 395	3 460	3 795	3 889	3 987	4 086	4 188
AC versée	3 478	3 392	3 456	3 791	3 886	3 983	4 083	4 185
Prélèvement FNGIR	44	0	0	0	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	4	3	3	3	4	4	3	4
Charges de fonctionnement courant	6 188	5 780	6 607	7 033	7 157	7 280	7 406	7 534
Charges exceptionnelles larges	3	31	8	4	4	4	4	4
Charges exceptionnelles	3	31	8	4	4	4	4	4
Charges de fonctionnement hs intérêts	6 191	5 811	6 614	7 037	7 161	7 284	7 410	7 538
Annuité de la dette	605	590	568	722	843	1 012	1 245	1 446
Intérêts	227	221	211	235	267	313	381	426
Capital	377	369	357	487	576	698	864	1 020
Charges de fonctionnement larges	6 796	6 401	7 182	7 759	8 004	8 296	8 654	8 985

3. Le programme d'investissement

Les opérations les plus importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs années sont traitées en AP/CP. Les programmes sont étalés sur l'ensemble de la mandature.

Cette répartition est encore susceptible d'évolution, selon les subventions potentielles qui pourront être mobilisées en complément de ce qui est déjà prévu et selon le rythme du taux de réalisation observé au fil du temps et enfin selon les capacités financières de la collectivité.

Aussi, la programmation pluriannuelle des investissements détaillée ci-après reste encore indicative au stade du ROB.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opérations directes	3 777	3 506	6 995	4 373	4 342	4 332	4 940	4 831
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0	0	80	20	0	80	0	0
317-ACQUISITION AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL	0	0	80	20	0	80	0	0
B-ENVIRONNEMENT	69	85	154	292	0	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEURS	69	85	154	292	0	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	1 014	2 093	3 875	1 446	1 025	1 075	1 075	1 075
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	228	220	538	175	355	265	265	265
255-LOCAL CHATRES		0	171	0	0	0	0	0
257-MATERIEL R	184	162	326	406	210	180	180	180
296-VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE SIGNALISATION SOLS SOUPLES (AP/CP)	583	120	371	285	330	500	500	500
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL AP/CP	19	1 582	1 952	0	0	0	0	0
313-AMENAGEMENT UT EVRON	0	2	200	450	0	0	0	0
314-EAU PLUVIALES SECTEUR VALAISIERE		7	146	0	0	0	0	0
321-AIRE DE JEUX		0	171	30	30	30	30	30
327-EFFACEMENT DES RESEAUX			0	100	100	100	100	100
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	197	251	49	10	10	10	10	10
286-AMENAGEMENT CAMPING	197	175	24	10	10	10	10	10
286-LOGEMENT GARDIEN CAMPING		76	25	0	0	0	0	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	14	190	485	282	177	727	1 765	1 765
168-BASILIQUE R AP/CP	14	190	468	280	150	150	150	150
CENTRE DE DECOUVERTE DE L'ABBAYE EVRON					0	570	1 615	1 615
325-MEDIATION		0	17	2	7	7	0	0
PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS			0	0	20	0	0	0
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	915	29	1 239	1 500	280	0	1 500	1 500
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	915	12	26	0	0	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	17	1 073	5	0	0	0	0
DECONSTRUCTION GYMNASE	0	0	0	0	280	0	0	0
315-BOULODROME			50	450	0	0	0	0
REHABILITATION HALL DES SPORTS			0	0	0	0	1 500	1 500
326-CONSTRUCTION SALLE HALTEROPHILIE	0	0	90	1 045	0	0	0	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES					0	10	190	81
POLE PETITE ENFANCE					0	10	190	81
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2	26	793	458	1 700	930	250	250
149-RESERVE FONCIERE R	2	5	0	25	50	50	50	50
308-REVITALISATION EVRON	0	14	70	104	0	0	0	0
316-ZONE VERTE 2	0	0	100	176	500	0	0	0
CIRCUIT FOURS A CHAUX			0	0	0	0	0	0
320-ZAC GARE	0	7	623	118	1 100	830	200	200
AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE		0	0	35	50	50	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	33	0	50	50	50	50	50	50
ETUDES	33	0	50	50	50	50	50	50
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	230	189	138	115	85	85	85	85
264-INFORMATIQUE - TEL R	70	101	98	85	85	85	85	85
264 - INFORMATIQUE NR	0	0	0	0	0	0	0	0
297-VIDEOPROTECTION	160	89	40	30	0	0	0	0
P-EVENEMENTIEL ET INSTITUTIONNEL		0	40	25	0	0	0	0
319-SITE INTERNET		0	40	25	0	0	0	0
R-BLOC SCOLAIRE		0	79	150	1 000	1 350	0	0
324-TRANSFERT DES ECOLES		0	79	150	850	0	0	0
CUISINE CENTRALE			0	0	150	1 350	0	0
S-PROXIMITES	1	24	12	25	15	15	15	15
311-CIMETIERE	1	24	12	25	15	15	15	15
Autres opérations d'équipement	1 302	620	0	0	0	0	0	0
Opérations indirectes	124	58	25	170	685	565	565	20
C-PATRIMOINE TECHNIQUE			0	150	120			
VOIRIE GENDARMERIE			0	150	120			
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	25	7	25	20	20	20	20	20
RENOVATION DE FACADES	25	7	25	20	20	20	20	20
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF		0	0	0	545	545	545	
Participation Maison commune		0	0	0	545	545	545	
Autres fonds de concours et subventions	99	51	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	3 901	3 564	7 020	4 543	5 027	4 897	5 505	4 851

DETAIL DES SUBVENTIONS

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opérations directes	744	499	1 994	896	674	691	863	863
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0	0	32	0	0	0	0	0
317-ACQUISITION AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL	0	0	32	0	0	0	0	0
B-ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEURS	0	0	0	0	0	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	68	100	147	36	28	42	42	42
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	28	3	0	0	0	0	0	0
255-LOCAL CHATRES		0	0	0	0	0	0	0
257-MATERIEL R	6	22	0	15	0	0	0	0
296-VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE SIGNALISATION SOLS SOUPLES (AP/CP)	33	0	21	21	28	42	42	42
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL AP/CP	0	74	126	0	0	0	0	0
313-AMENAGEMENT UT EVRON	0	0	0	0	0	0	0	0
314-EAU PLUVIALES SECTEUR VALAISIERE		0	0	0	0	0	0	0
321-AIRE DE JEUX		0	0	0	0	0	0	0
327-EFFACEMENT DES RESEAUX			0	0	0	0	0	0
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	57	22	125	0	0	0	0	0
286-AMENAGEMENT CAMPING	57	22	125	0	0	0	0	0
286-LOGEMENT GARDIEN CAMPING		0	0	0	0	0	0	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	22	85	275	335	88	278	538	538
168-BASILIQUE R AP/CP	22	85	275	335	88	88	0	0
CENTRE DE DECOUVERTE DE L'ABBAYE EVRON					0	190	538	538
325-MEDIATION		0	0	0	0	0	0	0
PLAN DE SAUVEGARDE DES COLLECTIONS			0	0	0	0	0	0
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	430	234	942	450	0	0	250	250
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	430	234	490	0	0	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	0	430	0	0	0	0	0
DECONSTRUCTION GYMNASE	0	0	0	0	0	0	0	0
315-BOULODROME			0	0	0	0	0	0
REHABILITATION HALL DES SPORTS			0	0	0	0	250	250
326-CONSTRUCTION SALLE HALTEROPHILIE	0	0	22	450	0	0	0	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES					0	0	0	0
POLE PETITE ENFANCE					0	0	0	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0	0	122	26	392	147	33	33
149-RESERVE FONCIERE R	0	0	0	0	0	0	0	0
308-REVITALISATION EVRON	0	0	10	0	0	0	0	0
316-ZONE VERTE 2	0	0	0	0	200	0	0	0
CIRCUIT FOURS A CHAUX			0	0	0	0	0	0
320-ZAC GARE	0	0	112	20	183	138	33	33
AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE		0	0	6	8	8	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	0	0	0	0	0	0	0	0
ETUDES	0	0	0	0	0	0	0	0
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	23	18	5	0	0	0	0	0
264-INFORMATIQUE - TEL R	3	1	0	0	0	0	0	0
264 - INFORMATIQUE NR	0	0	0	0	0	0	0	0
297-VIDEOPROTECTION	20	17	5	0	0	0	0	0
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL		0	0	25	0	0	0	0
319-SITE INTERNET		0	0	25	0	0	0	0
R-BLOC SCOLAIRE		0	0	25	167	225	0	0
324-TRANSFERT DES ECOLES		0	0	25	142	0	0	0
CUISINE CENTRALE			0	0	25	225	0	0
S-PROXIMITES	0	0	0	0	0	0	0	0
311-CIMETIERE	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	144	40	346	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	744	499	1 994	896	674	691	863	863

In fine, l'ensemble produit la chaîne prévisionnelle de financement suivante :

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	8 428	8 193	8 423	8 644	8 681	8 831	8 988	9 151
- Charges de fonctionnement courant	6 188	5 780	6 607	7 033	7 157	7 280	7 406	7 534
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 240	2 413	1 816	1 611	1 524	1 551	1 582	1 617
+ Solde exceptionnel large	111	9	2	26	10	10	10	10
= Produits exceptionnels larges*	114	40	10	30	14	14	14	14
- Charges exceptionnelles larges*	3	31	8	4	4	4	4	4
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 351	2 423	1 818	1 637	1 534	1 561	1 592	1 627
- Intérêts	227	221	211	235	267	313	381	426
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 124	2 202	1 607	1 402	1 267	1 248	1 212	1 201
- Capital	377	369	357	487	576	698	864	1 020
= EPARGNE NETTE (EN)	1 746	1 833	1 250	915	692	549	347	181

Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale ainsi projetée au regard des principaux ratios de gestion :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	-0,5%	0,0%	6,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	2 382	2 443	2 610	2 651	2 693	2 738	2 784	2 830
Autres impôts et taxes	1 939	1 796	1 612	1 492	1 324	1 324	1 324	1 324
Dotations et participations	3 147	3 277	3 393	3 604	3 762	3 859	3 962	4 071
Autres produits fct courant	960	677	808	896	901	909	918	926
Produits exceptionnels larges	114	40	10	30	14	14	14	14
Produits de Fonctionnement	8 542	8 234	8 432	8 674	8 695	8 845	9 002	9 166
Ev°réelle Charges fct courant strictes	10,1%	-10,6%	30,6%	1,9%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Charges fct courant strictes	2 663	2 385	3 147	3 238	3 268	3 294	3 320	3 346
Atténuations de produits	3 525	3 395	3 460	3 795	3 889	3 987	4 086	4 188
Ch. exceptionnelles larges	3	31	8	4	4	4	4	4
Annuité de dette	605	590	568	722	843	1 012	1 245	1 446
Ch. de Fonctionnement larges	6 796	6 401	7 182	7 759	8 004	8 296	8 654	8 985
Epargne nette	1 746	1 833	1 250	915	692	549	347	181
Rec.Inv. hs Emprunt	1 790	1 856	2 642	1 503	2 224	1 433	1 600	1 598
Var Excédent	-366	124	-972	-600	0	0	0	0
Dép Inv. hs Capital	3 902	3 564	7 020	4 543	5 027	4 897	5 505	4 851
Dép Inv. hs Dette	3 902	3 564	7 020	4 543	5 027	4 897	5 505	4 851
Dépenses directes d'équipt	3 777	3 506	6 995	4 373	4 342	4 332	4 940	4 831
Fonds de concours	124	58	25	170	685	565	565	20
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	1	1	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	2 155	1 526	2 112	2 915	3 558	3 072
Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	2 124	2 202	1 607	1 402	1 267	1 248	1 212	1 201
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	3,1	2,8	4,9	6,4	8,3	10,2	12,7	14,6
DSC reçue	714	610	439	270	102	102	102	102
EGC	2 260	2 385	1 413	813	813	813	813	813

Ce tendanciel est bâti en considérant une réalisation à 100 % des inscriptions de crédits en investissement et en fléchant au mieux les subventions possibles.

L'épargne nette se dégrade progressivement du fait notamment de l'augmentation de l'endettement pour financer le programme d'investissement tel qu'il est annoncé en première intention.

CONCLUSION

Il ressort de cet exercice prospectif qu'est le ROB une confirmation des tendances déjà mises en évidence dans les mêmes documents antérieurs, à savoir une trajectoire financière qui nécessite d'ajuster les investissements tant en volumétrie, en portage ainsi qu'en programmation et ce, au regard des capacités d'autofinancement effectivement constatées au fur et à mesure des exercices budgétaires.

À cette fin, les élus comme les services disposent désormais d'outils d'évaluation et de pilotage budgétaire qui permettent d'arbitrer de manière éclairée mais aussi de pleinement mesurer les dynamiques propres à chaque politique publique municipale dans le déroulement d'un exercice annuel.

Enfin, l'action de la municipalité intègre également des facteurs externes susceptibles de redéfinir à court ou moyen termes le paradigme d'action d'une commune, a fortiori, une commune-centre comme Évron : l'évolution du périmètre de la mutualisation (sectoriels et géographiques), la redéfinition des flux financiers et fiscaux à une échelle nationale ou plus locale ou encore le questionnement institutionnel des communes constitueront en effet autant de potentielles nouvelles données d'entrée impliquant une redéfinition des variables de gestion et une réactivité décisionnelle en matière financière.